



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Rico Nettoyant universel concentré
UFI: AFJE-MV70-R10K-9MK3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Allchemet AG
Werkstrasse 4
6020 Emmenbrücke / SUISSE
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88
Site internet www.allchemet.ch
E-mail info@allchemet.ch

Secteur informatif

Informations techniques Technik +41 (0) 848 00 00 88 / info@allchemet.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Caractéristique particulière

Contient: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

5 - <15% agents de surface anioniques
parfums CITRAL
conservateurs METHYLISOTHIAZOLINONE
conservateurs LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE
conservateurs 2-n-Butyl-benzo[d]isothiazol-3-one
conservateurs PHENOXYETHANOL
conservateurs BENZISOTHIAZOLINONE
parfums



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 2 / 13

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Dangers pour l'environnement	Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - < 10	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium CAS: 68891-38-3, EINECS/ELINCS: 500-234-8, Reg-No.: 01-2119488639-16-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 3: H412 SCL [%]: >=5 - <10: Eye Irrit. 2: H319, >=10: Eye Dam. 1: H318
0,00015 - < 0,0015	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 2682-20-4, EINECS/ELINCS: 220-239-6, EU-INDEX: 613-326-00-9 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 H311 - Acute Tox. 2: H330 - Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1A: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - EUH071, Facteur M (toxicité aiguë): 10, Facteur M (chronique): 1 SCL [%]: >=0,0015: Skin Sens. 1A: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 3 / 13

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxydes de soufre (SOx).
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Classe de stockage LK 12



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 4 / 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

non applicable

DNEL

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
Industrie, dermatique, Effets locaux à long terme, 132 µg/cm ²
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 175 mg/m ³
Industrie, dermatique, Effets systématiques à long terme, 2750 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 15 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermatique, Effets locaux à long terme, 79 µg/cm ²
Consommateurs, dermatique, Effets systématiques à long terme, 1650 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 52 mg/m ³

PNEC

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
Sol, 7,5 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,092 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 0,917 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10000 mg/l
Eau de mer, 0,024 mg/l
Eau douce, 0,24 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Non applicable

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
En cas d'immersion:
0,4 mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
En cas de contact par projection:
0,4 mm: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Non indispensable sous des conditions normales.

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Non indispensable sous des conditions normales.

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 5 / 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	limpide
Odeur	citrique
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	7,5
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	ca. 100
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm ³]	1,05
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non applicable
Viscosité cinématique	non applicable
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 6 / 13

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 7

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 7 / 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
LD50, oral, rat, 4100 mg/kg
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
LD50, oral, rat, 120 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
LC50, dermique, lapin, 242 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
LC50, inhalatoire, rat, 340 µg/m³ (4h)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Irritant
La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
œil, Provoque des lésions oculaires graves.
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
œil, corrosif

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
dermique, irritant
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
dermique, corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

EUH208: Peut produire une réaction allergique.
Étiquetage en fonction des limites de concentration de la substance spécifique.



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022 Version 04. Remplace la version: 03 Page 8 / 13

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
dermique, non sensibilisant
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
dermique, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day (subchronic), aucun effet nocif observé

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
in vitro, aucun effet nocif observé
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
aucun effet nocif observé

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
NOAEL, oral, lapin, 300 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
NOAEL, oral, lapin, 30 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé
NOAEL, oral, rat, 69 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
NOAEL, dermique, Souris, 400 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
NOAEL, oral, rat, 3,1 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations Aucun



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 9 / 13

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
LC50, (96h), poisson, 7,1 mg/l
EC50, (96h), Algae, 7,5 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 7,2 mg/l
NOEC, (21d), Daphnia magna, 0,27 mg/l
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
LC50, (48h), Invertebrates, 0,93 - 2,98 mg/L
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 4,77 mg/l
EC50, (96h), Algae, 72,5 - 103 µg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Dans les stations d'épuration, le produit peut entraîner la formation de mousse.
Biodégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 10 / 13

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 070699

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150102

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 11 / 13

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH): Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 070699

- VOC-part [%] 0%

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): Non applicable

- Observer les restrictions d'emploi Non applicable

- VOC (2010/75/CE) 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 12 / 13

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Règle d'extrapolation «Lots de fabrication»)



Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 26.08.2022, Révision 26.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 13 / 13

Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

SECTION 2 ajouté: EUH208 Peut produire une réaction allergique.

SECTION 2 ajouté: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 2 ajouté: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 2 ajouté: Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

SECTION 6 ajouté: Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

SECTION 7 ajouté: Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

SECTION 11 ajouté: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 11 ajouté: Étiquetage en fonction des limites de concentration de la substance spécifique.

SECTION 11 ajouté: Peut produire une réaction allergique.

SECTION 12 ajouté: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 15 ajouté: 1, conf. AwSV, 18.04.2017

SECTION 15 supprimé: 2 (self-classification)

Copyright: Chemiebüro®